



Conditions Générales et Privacy Policy

du Service Satellitaire de KONNECT AFRICA - Immeuble Plein Ciel – Business Center, Boulevard Valéry Giscard d'Estaing (VGE), Marcory, Abidjan 01 BP 5754 A, République de Côte d'Ivoire.

Le contrat est constitué des présentes Conditions Générales et des conditions tarifaires de l'offre choisie par l'abonné (l'«Offre») (ensemble le «Contrat»). L'ensemble de ces documents est porté à la connaissance et remis à l'abonné («l'Abonné») à l'occasion de sa souscription et sur le portail utilisateur («Portail Utilisateur») mis à disposition par Konnect Africa. L'accès au Portail Utilisateur sera créé au moment de la souscription au Service par l'Abonné lui-même ou avec le concours de l'installateur. Konnect Africa peut modifier à tout moment le Contrat ainsi que les services et les options qu'elle propose avec un préavis communiqué sur le Portail Utilisateur.

Article 1. Service de Konnect Africa

Le service («Service») offert par Konnect Africa à ses Abonnés comprend la mise à disposition d'un accès Internet haut débit ou broadband par la technologie satellitaire au moyen d'un équipement («Terminal») dans les zones couvertes par un des satellites de Konnect Africa. Le réseau par satellite de Konnect Africa est partagé par ses Abonnés et le débit est susceptible de varier notamment en fonction du nombre d'Abonnés connectés simultanément, du lieu d'utilisation du Service et de l'usage cumulé. Le Service peut être utilisé par l'Abonné aux fins suivantes: navigation Internet, envoi et réception de messages électroniques, messagerie instantanée, consommation de contenus digitaux (audio ou vidéo). Il est expressément interdit à l'Abonné d'utiliser le Service pour des fins commerciales tel que stipulé à l'article 5 (vi) des présentes.

Article 2. Conditions d'accès au Service – L'Équipement

Pour accéder au Service, l'Abonné doit au préalable disposer du Terminal compatible avec le Service de Konnect Africa et vendu séparément du Service. Le Terminal est vendu par le Revendeur de Konnect Africa à l'Abonné. L'Abonné s'engage à se conformer à l'ensemble des consignes d'utilisation relatives à l'installation et l'utilisation du Terminal consultables dans les «*Frequent Asked Questions*» du Portail Utilisateur et supportera toutes les conséquences, notamment financières, attachées à une installation ou une utilisation non conforme du Terminal aux normes en vigueur et consignes d'utilisation.

Article 3. Souscription et Information Commerciale du Service

Le Service peut être souscrit chez les revendeurs autorisés par Konnect Africa dans le Territoire (le «Revendeur»). L'Abonné doit pouvoir justifier être titulaire d'un numéro de téléphone valide. Avant l'achat du Service, l'Abonné est tenu de consulter toutes les informations commerciales concernant l'Offre qu'il choisit et en particulier les informations concernant sa durée de validité.

Article 4. Conditions de Paiement – Forfaits – Paiement

Les tarifs du Service figurent dans la description de l'Offre qui est disponible chez le Revendeur. Le paiement du Service est forfaitaire et prépayé. Le paiement du Service s'effectue à la commande. A l'épuisement du forfait de l'Offre, l'Abonné peut renouveler son Offre initiale, choisir de renouveler son forfait sur une nouvelle Offre présentant plus ou moins de capacité en fonction de ses besoins, ou ne pas renouveler son Offre. Les forfaits ne sont pas cumulables, et peuvent être souscrits ou renouvelés à tout moment pourvu que le précédent plan soit épuisé. L'Abonné peut suivre à tout moment l'évolution de sa consommation en consultant le solde de son forfait en cours via le Portail Utilisateur.

Article 5. Obligations de l'Abonné – Suspension du Service

L'Abonné s'engage à communiquer et mettre à jour pendant la durée du Contrat ses informations d'identification. L'Abonné s'engage à utiliser le Service conformément à l'usage pour lequel il a été défini et commercialisé. L'Abonné est personnellement responsable de toute utilisation du Service et ne doit en aucun cas utiliser ou autoriser un tiers à utiliser le Service pour les activités définies dans cet article. Ces activités peuvent inclure (sans toutefois s'y limiter):

- 👉 envoi de communications ou de messages abusifs, offensants, indécents, obscènes ou menaçants; ou
- 👉 écoute ou interception du contenu de tout message sur le réseau; ou
- 👉 toute fin inappropriée, immorale ou illégale selon toute la législation nationale et/ou toute la réglementation en vigueur applicable à la fourniture du Service; ou
- 👉 utilisation du Service à des fins ou de manière frauduleuse ou illicite; ou
- 👉 violation des droits de propriété intellectuelle comme les actes de contrefaçon ; ou
- 👉 utilisation à d'autres fins que personnelles, aux fins d'en faire commerce (cession ou revente totale ou partielle du Service), ou envoi de messages électroniques non sollicités (spamming).

Konnect Africa peut suspendre totalement ou partiellement le Service à un Abonné dans tous les cas décrits ci-dessus. Konnect Africa se réserve le droit de défendre pleinement ses intérêts et de prendre toutes les mesures qu'elle jugera nécessaires à cette fin. Les mesures précitées peuvent être prises par Konnect Africa si elle soupçonne qu'un Abonné enfreint ou est susceptible de violer les stipulations du présent Contrat ou si l'Abonné a fourni des informations inexactes ou incomplètes lors de son inscription. L'Abonné sera toujours tenu de payer toute somme due à Konnect Africa en vertu du présent Contrat.

Article 6. Responsabilité

Konnect Africa ne saurait en aucun cas être tenue responsable pour toute de chiffre d'affaire, de profit, de production, de productivité, de données, de bénéfice, de contrat et de chance et pour tous dommages immatériels ou indirects subis par l'Abonné quelle qu'en soit la cause et même en cas de faute de Konnect Africa. Konnect Africa ne saurait en aucun cas être tenue responsable des dommages causés par une utilisation illégale ou contraire au Contrat. Konnect Africa ne prend aucun engagement, n'assume aucune responsabilité et ne garantit pas que les informations rendues accessibles via l'accès au Service seront exactes, complètes, à jour, légales et appropriées, disponibles ou fournies à temps. Si l'Abonné utilise le Service pour acheter des biens ou des services à des tiers, Konnect Africa ne sera pas responsable et ne fournira pas de garantie pour ces services ou biens achetés ou commandés via le Service.

Article 7. Qualité de Service – Mesures de gestion du trafic

L'Abonné reconnaît que le Service, de par sa nature même, peut être affecté de manière néfaste par des structures physiques naturelles ou artificielles, les conditions atmosphériques ou des phénomènes naturels, ainsi que par la défaillance ou la maintenance du Service. L'Abonné reconnaît que des opérations de déploiement, de mise à niveau, de réparation ou de maintenance susceptibles d'améliorer la qualité du Service peuvent entraîner une interruption temporaire du Service. En cas d'interruption du Service, Konnect Africa fera tout son possible pour rétablir le Service à l'état nominal dans le meilleur délai possible. Une interruption du Service n'ouvrira aucun droit à indemnisation et Konnect Africa ne saurait être tenue responsable de toutes conséquences dommageables en résultant. Konnect Africa met en œuvre des mesures de gestion de trafic pour optimiser l'accès de tous ses abonnés à son réseau. Konnect Africa est susceptible d'appliquer ces mesures sur son réseau en cas de congestion. Pendant la période de congestion, les mesures peuvent par exemple avoir pour conséquence d'augmenter temporairement la durée de téléchargement d'une page web, d'un mail ou d'une pièce jointe à un mail, ou impacter la navigation Internet ou la qualité d'une vidéo. En cas d'usage anormal ou abusif du Service, Konnect Africa pourra sans aucune formalité préalable modifier ou limiter certains avantages et/ou fonctionnalités et/ou interdire l'usage du Service à l'Abonné.

Article 8. Force Majeure

Konnect Africa ne saurait être tenue responsable si la fourniture du Service est interrompue temporairement, si elle est restreinte en tout ou en partie ou si l'accès au Service est impossible en raison d'un cas de Force Majeure. La Force Majeure désigne un événement dont l'effet pernicieux dépasse le contrôle raisonnable de toute partie. Il s'agit notamment, sans que cette liste soit exhaustive, de toute décision de l'Autorité locale sur les télécommunications ou de tout service public ou gouvernemental, actes de Dieu, guerre, hostilités, acte d'ennemi public, agitation civile, sabotage, incendie, inondation, tremblement de terre, explosion, épidémie, terrorisme, panne de courant et attaque de virus.

Article 9. Politique de protection des données personnelles

Les données personnelles de l'Abonné recueillies par Konnect Africa sont destinées à Konnect Africa qui est autorisée par l'Abonné à les conserver et à les utiliser, ainsi qu'à les communiquer aux personnes morales du groupe EUTELSAT SA auquel Konnect Africa appartient, à des sociétés tierces ou des sous-traitants (pouvant opérer dans l'Union Européenne, en Inde, au Moyen Orient ou dans d'autres pays Africains) exclusivement pour les besoins de gestion du Contrat conformément aux dispositions du Règlement Générale pour la Protection des Données. L'Abonné dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition sur les données le concernant via son Portail Utilisateur. Si l'Abonné a donné son consentement à Konnect Africa, l'Abonné pourra recevoir, par tout moyen de communication physique ou électronique, des courriers et offres de la part de Konnect Africa ou de ses partenaires commerciaux pour des services et offres similaires ou complémentaires.

Article 10. Assistance - Réclamation

Le Service d'Assistance Konnect Africa est assuré par le Revendeur. L'Abonné peut entrer en contact avec le Service d'Assistance dans le point de vente où il a acheté le Service ou via le Portail Utilisateur, rubrique «Help». En cas de réclamation, l'Abonné peut s'adresser à Konnect Africa COTE D'IVOIRE - Immeuble Plein Ciel – Business Center, Boulevard Valéry Giscard d'Estaing (VGE), Marcory, Abidjan 01 BP 5754 A, République de Côte d'Ivoire.

Article 11. Droit applicable et litiges

Le Contrat est soumis au droit ivoirien. Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution du Contrat, les parties se soumettent au tribunal d'Abidjan, Côte d'Ivoire.

Par la souscription au Service, je reconnais avoir pris connaissance et accepter le contenu de l'Offre afférente au Service ainsi que les présentes Conditions Générales.